



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ACCEL 2L

Code du produit : 2LC-79

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

A ce jour, il n'y a aucune information disponible sur les usages identifiés. Quand les données seront disponibles, elles seront intégrées dans la Fiche de Données de Sécurité.

Usage du produit : Adjuvant pour mortier et béton.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : 2L chimie

Adresse : 1 rue de la touche 41500 AVARAY.France.

Téléphone : 0683361476

Email: 2lchimie@orange.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Type de produit : Mélange

Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif R22: Nocif en cas d'ingestion.

Irritant R41: Risque de lésions oculaires graves.

R32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage (Règlement (CE) No 1272/2008)

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Conseils de prudence : Prévention:
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Nitrate de calcium tétrahydraté.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Nitrate de calcium tétrahydraté 13477-34-4 01-2119495093-35-xxxx	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox.4; H302 Eye Dam.1; H318	>= 25 - < 50
Thiocyanate de sodium 540-72-7 208-754-4	Xn; R20/21/22 R32 R52/53	Acute Tox.4; H332 Acute Tox.4; H312 Acute Tox.4; H302 Aquatic Chronic3; H412	>= 10 - < 20

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'œil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Gêne gastro-intestinale.
Lacrymation excessive.
Nausée.
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.
- Risques : Les dommages à la santé peuvent être retardés.
Effets irritants.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Porter un équipement de protection respiratoire.
Refusez l'accès aux personnes non protégées

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans des égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Stocker conformément à la réglementation locale.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

- Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits chimiques.
Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections:
Gants en caoutchouc butyle/nitrile (0,4 mm)
Les gants souillés devront être retirés.
Pour une exposition permanente:
Gants en Viton (0.4 mm)
Temps de protection >30 min.
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange et de l'agitation.
- Protection respiratoire : Aucune mesure spéciale n'est requise.

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : Liquide.
Couleur : Brun.
Odeur : Très faible.
Seuil olfactif : Donnée non disponible.
Point d'éclair : Note: Non applicable.
Température d'inflammation : Non applicable.
Limite d'explosivité, inférieure (Vol%) : Donnée non disponible.
Limite d'explosivité, supérieure (Vol%) : Donnée non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible.
Propriétés comburantes : Donnée non disponible.
Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible.
pH : Env. 6
à 20°C
Point/intervalle de fusion / point de congélation : Donnée non disponible.
Point/intervalle d'ébullition : Env. 100°C
Pression de vapeur : Donnée non disponible.
Densité : 1,23 g/cm3
à 20 °C
Hydrosolubilité : Note: insoluble.
Coefficient de partage: noctanol/ eau : Donnée non disponible.
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible.
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible.
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible.
Taux d'évaporation : Donnée non disponible.

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Donnée non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Risque de lésions oculaires graves.

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit

Donnée non disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit

Mutagénicité : Donnée non disponible.

Cancérogénicité

Produit

Cancérogénicité : Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction/fertilité

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction/développement/tératogénicité

Tératogénicité : Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible.

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Donnée non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PTB et vPvB

Produit

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets

Produit	: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts etc.
Le code européen des déchets	: 16 05 07* produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut.
Emballages contaminés	: 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Marchandise non dangereuse.

IATA

Marchandise non dangereuse.

IMDG

Marchandise non dangereuse.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement - Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger :



Nocif

Phrase(s) R	: R22 Nocif en cas d'ingestion. R32 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. R41 Risque de lésions oculaires graves.
Phrase(s) S	: S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Nitrate de calcium tétrahydraté.

- Interdiction/Restriction

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation (Article 59) : Aucun des composants n'est répertorié (=> 0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable.

REACH Information : Toutes les substances contenues dans nos produits sont :

- pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou
- pré-enregistrées ou enregistrées par nous, et/ou
- exclues du règlement, et/ou
- exemptées d'enregistrement

VOC-CH (VOCV) : Pas de taxes des COV

VOC-EU (solvant) : Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour phrases R

R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R32	Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Dam.	Lésions oculaires graves